

sévissant dans le tiers-monde, le concept des MPAC a une portée plus large, car il désigne tout ce qui peut accroître les communications entre des adversaires potentiels. C'est pourquoi on s'en est servi pour décrire toute sortes de relations diplomatiques, sociales, culturelles et même sportives.⁵

Dans le contexte européen, on entend par MPAC toute mesure dont l'objet est expressément de réduire la probabilité d'un affrontement armé par suite d'une mauvaise perception des actions ou des motifs de l'adversaire. Si l'on s'en tient à ce sens étroit, les MPAC incluent les mesures portant sur l'information et les communications, par exemple la publication de données militaires, l'établissement de lignes directes à employer en cas d'urgence, et la notification d'exercices et de mouvements de troupes; des mesures restrictives telles que celles portant sur l'inspection de secteurs à caractère secret par des groupes mixtes ou des tierces parties, l'interdiction de tout acte de harcèlement, et l'imposition de limites quant au déploiement de troupes et de systèmes d'armes; et des mesures déclaratoires telles que les garanties par lesquelles chaque partie s'engage à ne pas recourir la première à la force.

Bien que tous ces éléments puissent contribuer à restaurer la paix en Amérique centrale, les discussions sur le règlement des conflits dans la région ont porté sur une gamme beaucoup vaste de mesures qui favoriseraient une désescalade de la guerre avant la signature d'un accord de paix complet. L'Énoncé des objectifs de septembre 1983, qui exhortait les gouvernements centraméricains à "promouvoir la détente" et à s'abstenir de "toute action susceptible de miner la confiance", supposait déjà une perception élargie du sens de l'expression dans le contexte du processus de Contadora. Dans le chapitre sur les affaires politiques, le projet de traité ébauché en septembre 1984 parlait des mesures à prendre pour renforcer la "détente et la confiance dans la région". Dans cette partie du document, les signataires s'engageaient à promouvoir la confiance mutuelle par tous les moyens à leur disposition et à éviter toute action risquant de nuire à la paix et à la sécurité dans la région. Au nombre des mesures propres à accroître la confiance, on citait notamment l'établissement de relations sur les plans de l'éducation, des sciences et de la culture, tandis que les déclarations hostiles et la propagande figuraient parmi ce qui risquait de la réduire. Les mesures propres à accroître la confiance, au sens plus strict de l'expression, sont abordées dans le chapitre sur la sécurité; elles concernent notamment les manoeuvres militaires, la limitation des armements, les bases et les conseillers militaires

⁵ Jack Child, "A Confidence-building Approach to Resolving Central American Conflicts", dans Jack Child (sous la dir. de), *Conflict in Central America: Approaches to Peace and Security*, (Londres: C. Hurst and Company), 1986, p. 157.